

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales,
pour les recettes et l'équilibre général

ARTICLE 48

À la dernière phrase de l'alinéa 6, après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

insérer le mot :

« l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur rédactionnelle.